



Chariots représentatifs de leur catégorie

Les épreuves pratiques des CACES® R.489 doivent être réalisées sur des chariots dits « représentatifs de leur catégorie ». Les chariots représentatifs pour chaque catégorie sont les suivants :

CACES® R.489	TYPES DE CHARIOT(S)	CARACTÉRISTIQUES
1A	Chariot(s) de catégorie 1A, et éventuellement 1B ⁰ , conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	
1B	Gerbeur à conducteur porté assis ou debout, conçu pour charger et décharger un véhicule à quai	Hauteur de levée ≥ 3,10 m
2B	Chariot à plateau porteur	Capacité de charge ≥ 500 kg
2B	Chariot tracteur industriel attelé à une remorque adaptée (ou plus)	Capacité de traction ≥ 3 t
3	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale ≤ 6 t Hauteur de levée ≥ 3,50 m
4	Chariot élévateur frontal en porte-à-faux	Capacité nominale > 6 t
5	Chariot élévateur à mât rétractable	Hauteur de levée ≥ 6 m
6	Chariot élévateur à poste de conduite élevable	Hauteur de plancher ≥ 2,80 m
7	Un chariot 1 représentatif des catégories 1A ou 1B ET Un chariot 2 représentatif des catégories 3, 4, 5 ou 6	

** : Un chariot de catégorie 1B peut être employé, uniquement pour réaliser les opérations de chargement et de déchargement de véhicule, si le chariot de catégorie 1A utilisé pour les épreuves pratiques n'est pas approprié pour cette tâche.*

Salle théorique :

Le site doit mettre à la disposition des candidats :

- une salle aérée, éclairée et maintenue à une température de confort, équipée de chaises et tables en nombre adapté (au minimum pour 7 personnes), avec une source d'eau potable permettant de délivrer au moins 3 litres d'eau fraîche par personne et par jour,

- un local adapté permettant de changer de vêtements, préchauffé en hiver pour être à température à l'arrivée des salariés le matin,
- des sanitaires hommes et femmes séparés, aérés, éclairés et chauffés, disposant d'une arrivée d'eau chaude pour se laver les mains.

Moyens tests pratiques :

Outre l'équipement (chariot(s) représentatif(s) de la catégorie et – le cas échéant – remorque, défini(s) à l'annexe A1/4), les matériels ci-dessous doivent être disponibles sur le site certifié pour réaliser les épreuves pratiques des CACES® R.489 :

Surface et matériels		Catégories				
		1A	1B	2A	2B	3
Zone d'évolution	Surface	200 m ² mini				
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé				
	Pente et/ou Dévers			Rampe ou terrain naturel longueur ≥ 2x long. hors-tout du chariot pente 8% mini		
				Rampe ou terrain naturel largeur ≥ 2x larg. hors-tout du chariot pente 2% mini		
	Quai	Quai avec dispositif de nivelage				
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	1	3			3
		masse ≥ 50% capacité nominale, hauteur ≥ 1,20 m				
	Masquant la visibilité	1	1			1
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ 1,80 m				
	Dépassant la capacité	1	1	1	1	1
		charge fictive, masse réelle ≥ 25% capacité				
	Pour palettier		3			3
		masse ≥ 25% capacité nominale, hauteur ≥ haut. alvéole - 0,30 m				
	Pour porteur			1		
		masse ≥ 50% capacité de charge				
Pour remorque				1		
	masse ≥ 50% capacité de traction					
Préparation de commande						
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides					
Charges empilables (avec indication de la masse)		3			3	
	masse ≥ 50% capacité nominale					
Charges spécifiques (avec indication de la masse)					1*	
Palettier (hauteur des lisses)		3 trav. / 3 nivx (0 à 2,90 m mini)			3 trav. / 3 nivx (0 à 3,30 m mini)	

Camion ou remorque	Chargement déchargement par l'arrière	Chargement déchargement par l'arrière			Chargement déchargement depuis le sol
---------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	--	--	---------------------------------------

- 1 charge de longueur $\geq 2x$ la largeur hors-tout du chariot, masse ≥ 500 kg
ou 1 contenant de volume ≥ 1 m³ partiellement rempli de liquide, masse ≥ 500 kg
ou 1 big-bag plein, masse ≥ 500 kg

Surface et matériels		Catégories			
		4	5	6	7
Zone d'évolution	Surface	300 m ² mini	200 m ² mini		
	Sol	Stabilisé, béton et/ou enrobé			
	Pente et/ou Dévers				
	Quai				
Charges palettisées (avec indication de la masse)	Manutention standard	3	3		2
		masse $\geq 50\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,20$ m			
	Masquant la visibilité	1	1		
		masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur $\geq 1,80$ m			
	Dépassant la capacité	1	1		
		charge fictive, masse réelle $\geq 25\%$ capacité			
	Pour palettier		3		
		masse $\geq 25\%$ capacité nominale, hauteur \geq haut. alvéole - 0,30 m			
Pour porteur					
		masse $\geq 50\%$ capacité de charge			
Pour remorque					
		masse $\geq 50\%$ capacité de traction			
Préparation de commande			3 + 3		
	3 palettes de colis divers (taille et masse) + 3 palettes vides				
Charges empilables (avec indication de la masse)		3	3		
		masse $\geq 50\%$ capacité nominale			
Charges spécifiques (avec indication de la masse)		1*			
Palettier (hauteur des lisses)			3 travées / 4 nivx (0 à 6 m mini)	3 travées / 4 nivx (0 à 3,30 m mini)	
Camion ou remorque		Chargement déchargement depuis le sol			Porte-engins adapté

- 1 charge de longueur $\geq 2x$ la largeur hors-tout du chariot, masse ≥ 500 kg
ou 1 contenant de volume ≥ 1 m³ partiellement rempli de liquide, masse ≥ 500 kg
ou 1 big-bag plein, masse ≥ 500 kg